

L'ordre du jour est le suivant:

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DES 19 MARS ET 13 JUIN 2018
2. EXAMEN DES REGISTRES SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
3. BUDGET : ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D'INTERVENTION ET UTILISATION DU SOLDE RESTE DISPONIBLE POUR L'ANNEE 2018
4. EXAMEN DU RAPPORT DE VISITE DE L'ISST CONCERNANT LE STAND DE TIR DE L'ENDLR
5. MISE EN PLACE D'UNE CELLULE D'ASSISTANCE DEPARTEMENTALE DE LA DDFIP 17
6. PROJETS IMMOBILIERS DDFIP :
 SAINTES (POUR INFORMATION)
 ROYAN (POUR AVIS CHSCT)
7. EXAMEN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES SIGNALEMENTS
8. QUESTIONS DIVERSES

Ce compte-rendu **ne respecte pas dans sa totalité l'ordre des interventions** et regroupe les échanges par thèmes.

La CGT est la seule organisation syndicale à avoir rédigé une déclaration liminaire. Vous la trouverez [ici](#).

Le président du CHS-CT présente ses excuses pour la non transmission des documents et reconnaît que l'ordre du jour était mal libellé par l'administration. (Cf point n°6).

1) Approbation des procès-verbaux des réunions des 19 mars et 13 juin 2018

Commentaire CGT

Il est à noter que nous ((c'est-à-dire les représentants titulaires CGT Finances provenant du sud du département (+70 km)) sommes arrivés avec une quinzaine de minutes de retard. La séance ayant démarré à 9 heures, nous n'avons pas participé à l'approbation de ces procès-verbaux. Le suppléant présent avait prévenu l'administration de ce retard et demandé que la liminaire de la CGT soit examiné à notre arrivée Au CHS-CT, le ¼ d'heure Charentais est donc une légende.

2) EXAMEN DES REGISTRES SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Trois fiches navettes ont été déposées par la paierie départementale sur des problèmes de luminosité dans un de leurs bureaux. La DDFiP privilégie un changement des néons de ce service.

3. BUDGET : ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D'INTERVENTION ET UTILISATION DU SOLDE RESTE DISPONIBLE POUR L'ANNEE 2018

Le président du CHS-CT a expliqué qu'il avait été averti par la centrale la veille de l'augmentation très substantielle du budget du CHS-CT qui prenait en compte la problématique des stagiaires. C'est une enveloppe de 49.000 € (*représentant environ 400 emplois à temps plein*) qui était attribué.

Les contraintes budgétaires ne nous permettent pas légalement d'engager des dépenses d'une année sur l'autre. La dépense doit être effective avant la fin novembre.

Les représentants du personnel ont donc demandé une interruption de séance.

En accord avec l'administration, un CHS-CT sera convoqué en urgence le lundi 8 octobre à 14h00 pour étudier des nouvelles dépenses.

Lors du débat qui s'en est suivi sur la nature des dépenses à effectuer, une représentante de l'école des douanes s'est étonné d'entendre les représentants du personnel puissent évoquer du mobilier alors que ces dépenses font partie du budget de fonctionnement.

La CGT est intervenu de manière virulente en expliquant que depuis des années le budget de fonctionnement de la DDFiP 17 est totalement sous dimensionné. Certains agents sont sur des sièges qui ont plus de vingt d'âge et qu'il faudrait se poser les bonnes questions sur la multiplication de commande de fauteuil ergonomique.

Commentaire CGT :

Il est à noter qu'au cours du budget, l'assistant de prévention a expliqué que plus de 350 postes de travail dans le département avaient été équipés en double écrans et que l'installation en support écran adapté avait du mal à suivre le même rythme.

Cette modification du périmètre de cette instance n'a pas comme seule incidence une augmentation du budget alloué par le ministère. Cette reconnaissance devra porter aussi sur les moyens alloués notamment à la médecine de prévention. Cf questions diverses.

Nous mettrons ci-dessous le tableau des dépenses après le CHS-CT du 08/10/2018.

Affaire à suivre

4. EXAMEN DU RAPPORT DE VISITE DE L'ISST CONCERNANT LE STAND DE TIR DE L'ENDLR

C'est un rapport de plus de 42 pages qui a été remis par l'Inspecteur .Santé Sécurité au Travail.

Etant excusé, c'est l'assistant de prévention de l'Ecole des Douanes qui a commenté ce rapport.

La CGT est intervenue sur la problématique de la présence des métaux lourds. Depuis l'augmentation des effectifs à former ainsi que le changement de climat politique dû aux attentats, le stand de tir est utilisé d'après l'ISST à « **flux tendu** ».

Deux points particuliers ont été soulignés.

- Le rapport note que les analyses de plomb sont bien en dessous des normes. Néanmoins l'ISST **s'interroge sur la présence d'autres métaux lourds** que le plomb
- L'ISST souligne la présence de poussière dont on ne connaît pas forcément la composition.

Le médecin de prévention précise que les analyses sont effectuées dans le cadre de la réglementation actuelle mais sans la présence de l'ISST il lui est difficile de répondre sur l'existence d'autres analyses permettant d'accéder à notre demande.

L'assistant de prévention de l'école des douanes explique qu'effectivement les cartouches utilisées notamment dans leurs amorces contiennent moins de plomb qu'auparavant et précise que l'ISST parle de métaux lourds comme l'antimoine.

Commentaire CGT :

Il est évident que nous reviendrons sur le sujet quand l'ISST sera de nouveau présent. La présence de métaux lourds dans l'atmosphère étant due à la vaporisation d'une partie des métaux composant la balle lors d'un tir.

Affaire à suivre

5. MISE EN PLACE D'UNE CELLULE D'ASSISTANCE DEPARTEMENTALE DE LA DDFIP 17

C'est à la demande des représentants du personnel, que ce point a été rajouté à l'ordre du jour.

La CGT a regretté que la DDFiP ne fasse parvenir aucune documentation aux membres du CHS-CT et nous rappelons le caractère interministériel de cette instance (Douanes, Service des Pensions et DDFiP).

Le DDFiP reconnaît qu'à minima la documentation du Comité Technique Local qui s'est tenue le 19/09/2018 sur ce sujet aurait pu être adressée aux membres de cette instance.

Le DDFiP précise que nous nous trouvons dans le cadre **d'une expérimentation départementale** et que celle-ci vise à compenser les vacances de postes sans obliger les Agents à la disposition du directeur habitant sur la Rochelle ou Saintes de déplacer sur des sites très éloigné. Dans sa présentation, il évoque les points suivants :

- Une note de cadrage précise devrait sortir prochainement sur ce dispositif et celle-ci serait à la disposition des agents sur le site Ulysse
- La présence d'une partie des membres de l'Equipe de Renfort dans ce dispositif (4 agents à 50% de leurs temps de mission).
- Que les agents ALD seront situés sur le site de Saintes et de la Rochelle. Certains travailleront à 50% sur le service où ils sont placés physiquement et à 50% pour cette cellule. Une autre partie des ALD travailleront à 100% pour la cellule d'assistance.
- Un bilan sera effectué en fin d'année pour savoir si l'expérimentation continue et pour permettre des ajustements

Une organisation syndicale est intervenue pour expliquer que cette formule n'était qu'un pis-aller afin de répondre au manque d'affectif.

La CGT a expliqué que la mise en place de cette cellule d'assistance **devrait obéir aux mêmes règles de gestion notamment sur les transferts de missions que le télétravail** qui est en cours de discussion au ministère.

Le DDFiP a expliqué qu'il n'était pas d'accord et que cette cellule ne pouvait pas être comparée au télétravail.

Une organisation syndicale explique que cette structure peut aussi générer des risques psycho sociaux supplémentaires pour les agents de cette cellule notamment dans le relationnel avec les autres agents (surtout pour les agents travaillant à 50% pour le service sur place et 50% pour la cellule) et les chefs de service qui les gèrent.

La CGT est alors intervenue sur les risques organisationnels que génère à ses yeux la mise en place de cette structure et a pointé les points suivants :

Responsabilité des chefs de service

Nous demandons à la direction de bien cibler les missions confiées à ces agents et de réfléchir à la responsabilité des chefs de service qu'engage le transfert de mission.

Multi feuille hiérarchique

En s'appuyant sur ce qui se passe dans un service départementalisé (Pôle).

Nous expliquons à la direction que face à la disparition de structure, de service et de site et faute de suppression de poste chez les cadres A+, certains se voit confié des tâches de chargés de mission. Pour les agents et pour certains services cela se traduit par une ou plusieurs autorités hiérarchiques supplémentaires. Les agents de base ont parfois des difficultés à savoir qui fait quoi et qui commande générant une source de stress supplémentaire. Nous demandons à la direction d'éviter ce phénomène en précisant bien le rôle de chacun.

Concussion

Pour la CGT, le traitement de masse, des processus de travail simplifiés peuvent engendrer un risque réel de concussion pour les agents (ici vous trouverez la définition juridique) dans cette structure

Le DDFiP a expliqué que la note de service en cours de finalisation tiendra compte de ses remarques.

La CGT a **tenu à faire part de son désaccord** sur l'utilisation des agents de l'Equipe de renfort dans ce dispositif même si cela ne concerne que 10% de son temps de mission. Pour la CGT, la vocation de l'équipe de renfort était de palier aux arrêts maladie des agents ou bien à répondre à des surcharges de travail temporaire. La présence physique d'agents remplissant des missions dans des services éloignés en déshérence d'agent **joue un rôle psychologique de soutien** qu'il ne faut pas négliger. Nous avons tenus à souligner que certaines tâches ne pouvaient être effectuées qu'avec une présence physique.

Le DDFiP adjoint explique que cela permet aussi de réduire le danger routier en évitant le déplacement. Il reconnaît que la direction y entrevoit aussi des économies budgétaires. A cette réponse, nous avons expliqué que les agents EDR étaient volontaires pour effectuer des déplacements (*dans la limite du raisonnable*) et qu'ils étaient effectivement payés pour les effectuer. Néanmoins, nous avons insisté sur le fait que les EDR étaient attachés à effectuer des missions et ne veulent pas se retrouver dans cette cellule d'assistance à 100%.

Le DDFiP reconnaît l'utilité du soutien physique et que pour l'instant l'implication des EDR ne représentaient que 10% du temps de mission de cette structure et clos la discussion en rappelant que la direction présentera et effectuera un bilan en fin d'année ;

Commentaire CGT :

N'ayant pas à notre disposition la note de service et ayant des informations contradictoires sur le transfert de certains types de missions, nous ne sommes pas allés plus loin dans la discussion. Il n'en demeure pas moins que cette structure peut poser plusieurs problèmes (relationnel entre les agents, autorité hiérarchique démultipliée, risque juridique etc etc).

Il apparaît évident qu'au premier CHS-CT 2019 (Si le CHS existe encore) nous débattons à nouveau du devenir de cette structure.

Affaire à suivre

5. PROJETS IMMOBILIERS DDFIP :

- SAINTES (POUR INFORMATION)

- ROYAN (POUR AVIS CHSCT)

Le DDFiP reconnaît l'erreur sur le libellé de l'ordre du jour. Il aurait dû être indiqué que c'était un simple point d'information et non l'étude de projet avec avis.

La CGT prend acte de l'erreur.

Saintes

Le DDFiP explique que ces travaux consistent à déménager la trésorerie municipale et hospitalière de Sainte (Rue St Vivien) sur le Centre des Finances Publiques. Il annonce aussi que les agents de la trésorerie hospitalière de Saintes ont déménagé dans des bureaux plus spacieux de la trésorerie municipale.

A la question sur le début des travaux, le DDFiP a expliqué que compte tenu de la complexité de sa mise en œuvre ils ne devraient pas démarrer avant 4 à 5 ans. Le temps que la direction finalise le transfert de la trésorerie municipale de Royan vers le CDFP et de présenter un nouveau projet aux différents interlocuteurs.

Royan

Le DDFiP explique que le dossier est loin d'être prêt. En effet après concertation avec les agents, la direction a décidé de présenter un projet de **désamiantage total de l'immeuble** dans les prochaines semaines.

Le coût est estimé pour l'instant à 1.300.000 d'€. Le problème réside dans le fait que le financement dépend de plusieurs interlocuteurs.

Pour faire simple, la grosse partie devrait revenir au préfet de région dans le cadre de la politique immobilière de l'Etat, une autre partie à notre ministère et une dernière concernant le CRIFP pour l'accessibilité de l'immeuble aux handicapés.

Si tout se déroule sans embuche, les travaux devraient débuter au minimum **dans deux ans**.

La CGT est intervenue sur plusieurs points à l'annonce de cette nouvelle :

- Elle rappelle que les membres du CHS-CT ont remis un rapport de visites de sites en mars 2018 de plus de 20 pages (**ic**) demandant expressément le désamiantage total de l'immeuble qui permettrait de **reconfigurer au mieux l'espace de travail pour l'ensemble des services de ce site**.
- Elle demande à la direction de prévoir éventuellement à minima un groupe de travail avec les représentants du personnel du CHS-CT pour discuter en amont des plans afin d'éviter les erreurs qui avaient été commises lors de l'installation de la trésorerie municipale de Rochefort. Erreurs qui avaient nécessité l'intervention de l'antenne immobilière de Nantes et plusieurs financements du CHS-CT.
- Elle souligne le changement de la politique immobilière de l'état depuis deux ans. En effet, la moitié des sommes dues aux cessions d'immeubles doivent être affectées à l'entretien d'immeuble. Il est facile de démontrer que le désamiantage et la rénovation du Centre des Finances devrait faire augmenter sa valeur vénale et diminuerait de manière conséquente les coûts de fonctionnement (fluide et entretien)
- Elle précise que la CGT mais aussi l'ensemble des représentants du personnel de cette instance sont prêts à appuyer ce dossier auprès de n'importe quel interlocuteur. Les représentants du personnel du CHS-CT étaient intervenus de manière commune à plusieurs reprises auprès du directeur général pour faire avancer le dossier de l'acquisition de l'ARS qui avait subi deux refus de financement.

Commentaire CGT :

N'ayant pas connaissance des plans et la totalité des travaux envisagés, nous ne pouvons pas aller plus loin dans la discussion. Nous attendons que l'administration nous fournisse le projet de plan. Les premiers plans que nous nous étions procurés auprès des agents montraient que l'immeuble était désamianté qu'au rez de chaussée entraînant à nos yeux des grosses incohérences au niveau du premier étage dans la répartition des surfaces et des services.

Néanmoins il est satisfaisant de voir la DDFiP 17 évoluer dans ce dossier vers des travaux de plus grande ampleur.

Affaire à suivre

6 EXAMEN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES SIGNALEMENTS

Sur les tableaux récapitulatifs fournis aux membres du CHS-CT, il a été constaté une forte recrudescence des accidents de travail à la DDFiP. La CGT a demandé que le lieu et le service figurent sur ces documents afin de permettre aux représentants du personnel d'effectuer un minimum d'analyse.

Le médecin de prévention a souhaité que l'anonymat des agents soit préservé.

Lors de ce débat, nous nous sommes rendus compte que ni les fiches de signalement et ni les accidents de travail n'étaient transmis pour information au médecin de prévention et à l'assistant de prévention.

Il a été rappelé aussi par un des participants de ce CHS-CT que les fiches de signalement devaient être transmises **immédiatement** après avoir été anonymisées aux représentants du CHS-CT.

Le DDFiP a pris note des diverses remarques et explique que le nécessaire sera fait pour que le médecin de prévention et l'assistant de prévention puisse effectuer leurs missions dans les meilleures conditions

Commentaire CGT

Pour la CGT cette situation est totalement inadmissible. Nous vérifierons que la documentation parvient de nouveau à la médecine de prévention et à l'assistant de prévention.

6 Questions diverses

Problème de communication DDFiP/CHS-CT

La CGT a demandé que la DDFiP revoie sa communication envers les représentants du personnel notamment **en cas d'évènement grave**. Elle rappelle que l'ancien directeur adjoint M NOLF communiquait par mail à la suite d'un évènement grave en décrivant sommairement l'évènement et les actions menées par la direction.

On a ainsi décrit qu'à la suite du AVC d'un agent, la direction nous avertissait qu'elle se rendait sur le site dans les 24 heures et prévoyait si besoin la mise en place d'une cellule psychologique. Il en faisait de même lorsqu'un site connaissait des problèmes de chauffage et communiquait la date d'intervention.

Nous avons expliqué que cette communication permettait d'invalider les rumeurs et qu'elle **instaurait un climat de confiance** entre les différents membres de cette instance.

Nous avons rappelé que la direction avait une obligation juridique de communication en cas d'évènement grave notamment pour permettre aux représentants du personnel de convoquer en urgence un CHS-CT.

Le DDFiP a pris acte de notre requête.

Moyens alloués à la médecine de prévention et installation sur fetilly

Nous avons averti le secrétariat du CHS-CT la teneur des questions diverses lors de l'élaboration de l'ordre du jour

Il est donc regrettable de constater que le Service des Retraites de l'Etat n'est pas jugé bon d'envoyer un représentant ou un document pour nous expliquer pourquoi l'installation du Service des Retraites de l'Etat, l'action sociale et du médecin de prévention sur l'ancien bâtiment de la trésorerie amende avait pris six mois de retard.

La CGT a réaffirmé sa demande pour préserver la confidentialité des visites auprès du médecin de prévention en créant une entrée dédiée..

Sur les moyens alloués, le médecin de prévention est intervenu pour expliquer qu'entre les stagiaires de l'école notamment ceux en situation d'handicap et le rattrapage des demandes d'aménagement de poste par les agents de la DDFiP (48 demandes sur 50 en cours) elle ne pouvait plus assurer la totalité de ses missions (*notamment les visites annuelles pour les formateurs de l'END ou les brigades de vérification*)

Une organisation syndicale a tenu à rappeler que l'Ecole des douanes disposait il y a

